



(11)

EP 4 018 876 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
29.06.2022 Bulletin 2022/26

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A45D 40/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **21213568.5**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A45D 40/0087; A45D 2040/0012; A45D 2040/0025

(22) Date de dépôt: **09.12.2021**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Pocquet de Livonnière, Aude**
94370 Sucy-en-Brie (FR)

(72) Inventeur: **Pocquet de Livonnière, Aude**
94370 Sucy-en-Brie (FR)

(74) Mandataire: **Demulsant, Xavier**
Dejade & Biset
8 Avenue Jean Bart
95000 Cergy (FR)

(30) Priorité: **22.12.2020 FR 2013984**

(54) **APPLICATEUR DE PRODUIT COSMETIQUE, EN PARTICULIER DE ROUGE A LEVRES**

(57) Appliqueur (1, 11) jetable de produit cosmétique comprenant :

- une première pièce pourvue d'une première partie (2, 12) portant un produit cosmétique (6, 16) pouvant être coulé à chaud;
- une deuxième pièce formant un emballage clos, la première pièce étant disposée à l'intérieur de l'emballage

clos, avant une première utilisation de l'applicateur, la première partie (2, 12) étant logée dans une cavité (34) de l'emballage;
la première pièce étant pourvue d'une deuxième partie (3, 13) portant une saillie de préhension manuelle ou d'assemblage.

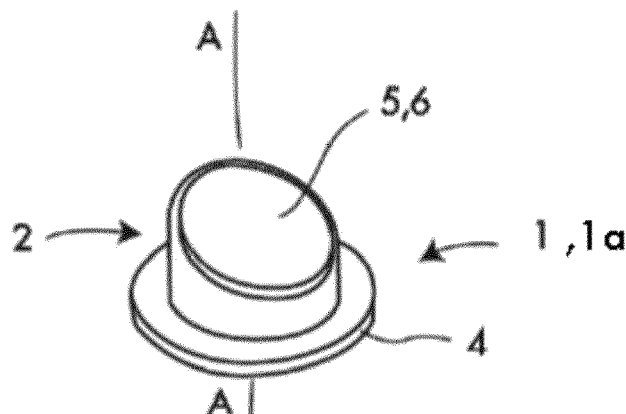


Fig. 1

Description

[0001] L'invention a trait au domaine des cosmétiques, et concerne notamment et plus particulièrement les rouges à lèvres.

[0002] Le rouge à lèvres est un produit largement consommé. Il est estimé qu'environ 27 tubes de rouge à lèvres sont achetés chaque seconde dans le monde.

[0003] Un rouge à lèvres se compose essentiellement de corps gras d'origine végétale, animale ou synthétique sous forme liquide (les huiles, par exemple huile de ricin, de jojoba ou d'amande douce), pâteuse (les graisses, par exemple les triglycérides, l'ester de glycérine) ou solide (les cires, par exemple cire d'abeille) et de charges (pigments et nacrés) pour donner la coloration et la couverture du film. Des conservateurs (par exemple phénoxyéthanol) permettent d'améliorer la durée de vie du rouge à lèvres.

[0004] Les cires peuvent être d'origine synthétique (cires de polyéthylène, cires de silicone), animale (cire d'abeilles), minérale (cires ozokérites, paraffines) ou végétale (candelilla, carnauba).

[0005] Les corps gras et les gélifiants confèrent au rouge à lèvres ses caractéristiques de fondant, de souplesse et de tenue mécanique lors de l'étalement du film gras sur les lèvres.

[0006] La prise en compte de préoccupations environnementales a conduit à la formulation de rouges à lèvres « bio », dans lesquels les produits issus de la pétrochimie sont évités (ozokérite, huile de paraffine), de même que certains conservateurs comme les parabènes, ainsi que certaines huiles, comme par exemple l'huile de squalène.

[0007] Il est connu d'utiliser des testeurs de rouges à lèvres dans les boutiques. L'utilisation de tels testeurs a toutefois été l'objet de quelques contentieux. Selon certains plaignants, les tubes et flacons mis à disposition des clientes dans les magasins de cosmétiques pourraient contenir des bactéries, comme les staphylocoques dorés ou les salmonelles, ou encore le virus de l'herpès.

[0008] Les testeurs de rouges à lèvres ne sont d'ailleurs pas utilisés sur les muqueuses, mais plutôt sur le dos de la main ou sur l'avant-bras, et les testeurs sont souvent régulièrement désinfectés.

[0009] Les crises sanitaires récentes, et en particulier celle du coronavirus, ont renforcé la demande de sécurité chez les consommateurs.

[0010] Il est connu par ailleurs depuis des décennies de délivrer aux consommateurs des échantillons de rouge à lèvres sous la forme d'applicateurs à usage unique.

[0011] Dans une conception connue, les échantillons sont disposés dans un emballage ressemblant à une pochette d'allumettes à détacher. On peut se référer, par exemple, aux documents US2042584 (Bustamante), US2547252 (The Lipmatch Company), US2568853 (Nash), US2012/0266910 (HCT), US2009/0095316 (Gensch), FR1012605 (Poltzer), GB710695 (Kocen), FR2535588 (Loreal), FR2517529 (Loreal), CN 207084429U (Lin), US4714160 (Rjs).

[0012] Les emballages ressemblant aux pochettes d'allumettes, proposés depuis des décennies, et dont il existe à ce jour des versions vintage, présentent de nombreux inconvénients.

5 **[0013]** En premier lieu, le produit cosmétique n'est pas protégé contre les contaminations. Le rouge à lèvres placé en extrémité des bâtonnets est exposé aux poussières et aux agents bactériens.

10 **[0014]** En deuxième lieu, le produit cosmétique n'est pas protégé contre les risques de dégradation, par frottement, écrasement, ou par la chaleur, par exemple lorsque la pochette est placée dans un vêtement.

[0015] Or, les rouges à lèvres sont sensibles à la température.

15 **[0016]** Les corps gras pâteux fondent à la température de la peau (de l'ordre de 32°C), pour permettre l'application du film gras sur les lèvres.

[0017] Une élévation de température peut conduire à l'exsudation à la surface de petites gouttes, des traces pouvant persister à la surface, ce qui rend le produit moins attrayant.

[0018] En troisième lieu, le détachement manuel des bâtonnets peut s'avérer difficile, avec les risques d'un contact direct des doigts sur la partie des bâtonnets portant le produit cosmétique.

[0019] Enfin, lorsqu'une pochette d'applicateurs a été entamée, l'utilisateur ne peut pas savoir si le bâtonnet qu'il prélève dans la pochette a été ou non pollué.

30 **[0020]** Dans une autre conception, les échantillons sont des versions « mini », modèles réduits des produits proposés à la vente. On peut se référer par exemple aux documents US3591298 (Green), WO2013118969 (Yonwoo).

35 **[0021]** De tels échantillons présentent plusieurs inconvénients. En particulier, leurs dimensions ne permettent pas une expérience sensorielle semblable à celle qui serait obtenue avec le produit proposé à la vente. Par ailleurs, la fabrication des versions mini, par exemple mini rouge à lèvres, est onéreuse.

40 **[0022]** La présente invention vise à pallier les inconvénients de l'état de la technique présentés ci-dessus.

[0023] La présente invention a notamment pour objet de fournir des moyens permettant au consommateur de faire l'expérience d'un produit, tel qu'un rouge à lèvres, en totale confiance et en totale sécurité.

45 **[0024]** La présente invention a également pour objet de fournir des moyens permettant au consommateur de faire l'expérience d'un produit, tel qu'un rouge à lèvres, à partir d'un échantillon, aussi bien sur un lieu de vente qu'à domicile, avec une expérience sensorielle aussi proche que possible de celle vécue avec le produit commercialisé.

50 **[0025]** A ces fins, il est proposé, selon un premier aspect, un applicateur jetable de produit cosmétique comprenant : une première pièce pourvue d'une première partie portant un produit cosmétique pouvant être coulé à chaud ; une deuxième pièce formant un emballage clos, la première pièce étant disposée à l'intérieur de

l'emballage clos, avant une première utilisation de l'applicateur, la première partie étant logée dans une cavité de l'emballage; la première pièce étant pourvue d'une deuxième partie portant une saillie de préhension manuelle ou d'assemblage.

[0026] La saillie de préhension manuelle permet avantageusement d'extraire de l'emballage la première pièce portant le produit cosmétique, sans risque de contact manuel avec le produit cosmétique.

[0027] La saillie d'assemblage permet avantageusement le montage de la première pièce sur tube de rouge à lèvres conventionnel, à la place du raisin, pour extraire de l'emballage la première pièce portant le produit cosmétique, sans risque de contact manuel avec le produit cosmétique. Le matériau formant l'emballage clos peut être opaque, semi-transparent, translucide ou transparent. Dans certaines mises en œuvre, le matériau formant l'emballage clos est teinté dans la masse ou revêtu d'une peinture, d'une laque ou vernis.

[0028] L'emballage clos protège le produit cosmétique de toute contamination, poussière ou agent bactérien. Le cas échéant, un traitement, par exemple un traitement par rayonnement, est effectué pour assurer un conditionnement aseptique.

[0029] L'emballage clos forme avantageusement une coque, protégeant le produit cosmétique des dégradations par choc ou écrasement. L'applicateur peut ainsi être transporté dans un sac ou une poche de vêtement, sans risque de dégradation du produit cosmétique. Avantageusement, la première partie et la deuxième partie sont séparées par une partie intermédiaire formant butée d'appui de la première pièce dans l'emballage.

[0030] Dans certaines mises en œuvre, la saillie de préhension manuelle est formée par une languette articulée. La languette est avantageusement repliée avant la première ouverture de l'emballage.

[0031] Avantageusement, la deuxième pièce est en matériau thermoformé.

[0032] Dans certaines mises en œuvre, le matériau thermoformé est un matériau polymère. Dans d'autres mises en œuvre, le matériau thermoformé est un matériau cellulosique tel que du papier, ou un multicouche comprenant par exemple un matériau cellulosique et un matériau polymère.

[0033] Le thermoformage peut résulter de la chauffe d'un film en polymère dans un moule (thermoformage négatif) ou sur un moule (thermoformage positif).

[0034] Lorsque le matériau thermoformé est un polymère, le matériau polymère peut être un matériau amorphe ou semi-cristallin.

[0035] Dans certaines mises en œuvre, le matériau polymère formant la coque est biodégradable et est par exemple un acide polylactique (PLA), un polyacétate de vinyle (PVAc), un alcool polyvinylique (PVOH), ou un polyester biodégradable choisi parmi l'acide polylactique, l'acide polyglycolique, l'acide polyhydroxybutyrique, l'acide polyhydroxypropionique, l'acide polyhydroxyvalérianique, les copolymères de deux au moins des poly-

esters précités, ainsi que les dérivés et sels des polymères et copolymères précités.

[0036] La deuxième pièce est par exemple réalisée en un matériau choisi dans la liste comprenant les matériaux cellulosiques, le polystyrène (PS), le polychlorure de vinyle (PVC), le polyacryl butadiène styrène (ABS), le polyméthylméthacrylate (PMMA), le polycarbonate (PC), le polypropylène (PP), le polyéthylène téréphtalate (PET), le polyéthylène, le polyéthylène haute densité (PEHD), l'acide polylactique (PLA), le polyacétate de vinyle (PVAc), l'alcool polyvinylique (PVOH).

[0037] Dans certaines mises en œuvre, la deuxième pièce comprend un opercule pelable, le détachement de l'opercule pelable ouvrant l'emballage clos, lors de la première utilisation de l'applicateur.

[0038] Dans d'autres mises en œuvre, la deuxième pièce comprend un opercule scellable, le perçage de l'opercule scellable ouvrant l'emballage clos, lors de la première utilisation de l'applicateur.

[0039] Dans certaines réalisations, la première partie comporte une cavité contenant le produit cosmétique pouvant être coulé à chaud.

[0040] Dans d'autres réalisations, la première partie porte une masse de produit cosmétique pouvant être coulée à chaud dans la cavité de l'emballage. La première pièce peut être en papier, en carton, en bois, en matériau polymère, en matériau composite ou en alliage métallique.

[0041] D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront à la lumière de la description de modes de réalisations, faite ci-après en référence aux dessins annexés dans lesquels :

[Fig. 1] est une vue en perspective d'un applicateur, selon un premier mode de réalisation ;

[Fig. 2] est une vue en perspective de l'applicateur représenté en figure 1, selon un autre angle de vue ;

[Fig. 3] est une vue latérale de l'applicateur représenté en figures 1 et 2 ;

[Fig. 4] est une vue de dessus de l'applicateur représenté en figures 1 à 3 ;

[Fig. 5] est une vue en perspective d'un ensemble comprenant un applicateur et son emballage, selon un deuxième mode de réalisation, l'applicateur étant sorti de son emballage ;

[Fig. 6] est une vue latérale de l'ensemble représenté en figure 5 ;

[Fig. 7] est une vue latérale de l'emballage représenté en figures 5 et 6, l'emballage étant représenté dans une position intermédiaire entre un état fermé et un état de complète ouverture ;

[Fig. 8] est une vue latérale de l'emballage représenté en figure 7, l'emballage étant représenté dans un état fermé ;

[Fig. 9] est une vue de dessus de l'emballage représenté en figures 5 à 8, l'emballage étant vu en un état de complète ouverture ;

[Fig. 10] est une vue de dessus de l'emballage re-

présenté en figures 5 à 8, l'emballage étant vu dans un état fermé ;

[Fig. 11] est une vue en perspective de l'emballage représenté en figures 5 à 10, l'emballage étant vu dans un état fermé ;

[Fig. 12] est une vue en perspective de l'ensemble représenté en figure 5, monté sur un tube de rouge à lèvres ;

[Fig. 13] est une vue en perspective de l'applicateur représenté en figures 5 et 6, monté sur un tube de rouge à lèvres ;

[Fig. 14 et 15] sont des vues en perspectives, selon deux angles de vue, d'une variante de réalisation d'un applicateur ;

[Fig. 16] est une vue de face de l'applicateur représenté en figures 14 et 15.

[0042] L'applicateur 1 comprend une première pièce 1a (représentée en figures 1 à 5) et une deuxième pièce formant emballage clos pour la première pièce 1a.

[0043] La première pièce 1a est pourvue d'une première partie 2, supérieure, et une deuxième partie 3, inférieure, séparées par une partie intermédiaire 4.

[0044] La première partie 2 supérieure forme une cavité 5, contenant une petite quantité de produit cosmétique 6, par exemple un rouge à lèvres.

[0045] Dans le mode de réalisation représenté, la cavité 5 est délimitée latéralement par une paroi 7 cylindrique, de révolution autour d'un axe AA.

[0046] Dans d'autres modes de réalisation, non représentés, la cavité contenant la petite quantité de produit cosmétique est délimitée par une paroi de section carrée, rectangulaire, polygonale, ou bien encore ovale, ou elliptique.

[0047] Dans une mise en œuvre, l'ouverture de la cavité 5 s'étend suivant un plan incliné par rapport à l'axe AA, la masse de produit cosmétique 6 s'étendant en saillie suivant un plan sensiblement parallèle au plan d'ouverture de la cavité 5.

[0048] Dans une autre mise en œuvre, la masse de produit cosmétique 6 forme un plan supérieur incliné par rapport à l'axe AA. L'angle est par exemple de 25° environ.

[0049] Par ces dispositions, une grande surface de produit cosmétique 6 est apparente sur l'applicateur 1, et le produit cosmétique 6 se présente sous une forme analogue à celle du produit proposé à la vente, par exemple un rousin de rouge à lèvres.

[0050] La deuxième partie 3, inférieure, est avantageusement pourvue d'une languette 8 de préhension.

[0051] Avantageusement, cette languette 8 est articulée par rapport à la partie intermédiaire 4, entre une position pliée, dans laquelle la languette 8 est rabattue dans un logement 9 et une position dépliée. En position pliée de la languette 8, l'applicateur 1 est compact, et la première pièce 1a peut être posée à plat.

[0052] L'articulation de la languette 8 par rapport à la partie intermédiaire 4 peut résulter d'un amincissement,

ou d'une ligne de pliage, rainage, rainurage ou d'une ligne de perforations.

[0053] Dans certaines mises en œuvre, la languette 8 est pourvue de reliefs facilitant une prise en main ferme.

[0054] La première pièce 1a peut être réalisée en matériau polymère, ou bien encore en matériau composite ou alliage métallique.

[0055] Dans certaines mises en œuvre, la première pièce 1a est en bois, en papier, en carton, ou en matériau polymère biodégradable.

[0056] Dans certaines mises en œuvre, la première pièce 1a est issue de moulage, par exemple par injection.

[0057] Avantageusement, la première pièce 1a est placée dans un emballage de type blister.

[0058] Par blister, on désigne ici une coque ou un emballage-coque, par exemple en matériau polymère, carton ou un multicouche. Le matériau polymère est par exemple en polyéthylène téréphtalate (PET), ou bien en chlorure de polyvinyle (PVC), en polypropylène (PP), polystyrène (PS), polyacryl butadiène styrène (ABS), polyméthylméthacrylate (PMMA), polycarbonate (PC), polyéthylène, notamment polyéthylène haute densité (PE-HD), ou un complexe de polyester amorphe (APET)/polyéthylène (PE), un acide polylactique (PLA), un polyacétate de vinyle (PVAc), un alcool polyvinylique (PVOH).

[0059] La coque forme un emballage clos contenant la première pièce 1a de l'applicateur 1.

[0060] Dans une mise en œuvre avantageuse, la coque est transparente, semi transparente ou translucide. Cette disposition permet de laisser apparente le produit cosmétique 6.

[0061] Avantageusement, l'ouverture du blister est obtenue par enlèvement manuel d'un opercule pelable, ou par perforation d'un opercule scellable ou soudé.

[0062] L'expression « opercule soudé » est employée ici pour désigner le fait que l'opercule est scellé sur la coque, par exemple par soudage à chaud, soudage haute fréquence, soudage à ultrasons, collage. Une soudure par ultrasons apporte une forte pression et une forte chaleur sur une surface très petite, permettant de réaliser une soudure définitive localisée. L'opercule et la coque sont avantageusement réalisés en un matériau multicouche. Dans certaines mises en œuvre, une couche non métallique est en regard du produit cosmétique, et une couche extérieure est formée d'une ou plusieurs couches accolées de matériaux thermoplastiques tels que polymères vinyliques, polyester, polyoléfines, polyamides. L'opercule porte avantageusement une impression, par exemple une marque, une couleur identique ou proche de celle du produit cosmétique 6.

[0063] Le produit cosmétique 6 est ainsi placé dans un emballage clos, protégé contre les chocs, et la présence de l'opercule forme témoin d'ouverture. Dans certains modes de réalisations, la première pièce est montée flottante dans la coque. En d'autres termes, la première pièce n'est pas fixée à la coque, mais est libre de se déplacer légèrement, par exemple sur quelques dixièmes de millimètres. Cette disposition permet avantageusement de

tenir compte des tolérances de fabrication.

[0064] Dans d'autres modes de réalisation, la première pièce est montée fixe sur la coque, par exemple par encliquetage, ou à l'aide d'un adhésif sensible à la pression.

[0065] A titre d'exemple et de manière uniquement indicative, les dimensions de la première pièce 1a peuvent être les suivantes :

- diamètre externe D4 de la partie intermédiaire 4 : 16.5 mm
- diamètre externe D7 de la paroi cylindrique 7 : 11.45 mm.

[0066] Le produit cosmétique 6 peut être coulé à chaud dans la cavité 5. Avantageusement, l'applicateur 1 est un applicateur de maquillage à usage unique, le produit cosmétique étant un rouge à lèvres. L'applicateur 1 peut être présenté en blister unitaire ou en blister détachables. Entre deux blisters s'étend alors avantageusement une ligne d'affaiblissement, par exemple une ligne de rainage, rainurage, ou une ligne de perforations.

[0067] L'utilisation de l'applicateur est très intuitive et naturelle. Dans un premier temps, l'utilisateur ouvre la coque contenant l'applicateur, avantageusement en enlevant l'opercule pelable.

[0068] L'utilisateur a alors avantageusement accès manuel direct à la languette 8 de préhension, et retire manuellement l'applicateur logé dans la coque. L'applicateur peut être directement utilisé pour tester le produit cosmétique, par exemple un rouge à lèvres. Le produit cosmétique 6 est avantageusement disposé dans la cavité 5 de sorte à former un angle analogue à celui d'une extrémité d'un raisin.

[0069] L'applicateur représenté en figures 1 à 5 peut être utilisé à domicile ou sur un lieu de vente.

[0070] La partie intermédiaire 4 forme appui pour une paroi interne de la coque qui épouse les formes de l'applicateur, sans contact avec le produit cosmétique.

[0071] L'applicateur est ainsi protégé contre les chocs ou l'écrasement par la raideur de la coque.

[0072] L'échantillon de produit cosmétique peut ainsi être proposé sur les lieux de vente, pour être emporté dans une poche de vêtement, ou dans un sac, ou bien encore être expédié par voie postale ou analogue.

[0073] L'on se reporte maintenant aux figures 9 et suivantes qui illustrent un deuxième mode de réalisation.

[0074] Dans le mode de réalisation représenté en figure 9, l'applicateur 11 comprend une première pièce 11a, et une deuxième pièce 11b formant emballage clos pour la première pièce 11a.

[0075] La première pièce 11a comprend une première partie 12, supérieure, une deuxième partie 13, séparées par une partie intermédiaire 14.

[0076] La première partie 12 porte une masse de produit cosmétique 16. Dans certaines mises en œuvre, la première partie 12 est semblable à la première partie 2 décrite en référence au premier mode de réalisation. Dans d'autres modes de réalisation, la première partie

12 porte un téton 12a d'ancrage d'une petite masse de produit cosmétique, par exemple coulé à chaud.

[0077] La deuxième partie 13 porte un moyen 20 de montage sur un bâton de rouge à lèvres conventionnel. Le montage est par exemple obtenu par encliquetage, emmanchement ou enfichage. Le moyen 20 de montage est avantageusement assemblé sur un bâton de rouge à lèvres, en lieu et place du raisin.

[0078] La première pièce 11a de l'applicateur 11 est placée dans une coque 30 comprenant une première demi-coque 31 et une deuxième demi-coque 32, reliées par une bande d'articulation 33.

[0079] La première demi-coque 31 définit une cavité 34 logeant la première partie 12 de l'applicateur 11.

[0080] La deuxième demi-coque 32 définit une cavité 35 logeant la deuxième partie 13 de l'applicateur 11.

[0081] La coque 30 est articulée entre une première position, compacte, de fermeture, représentée en figures 8, 10 et 11, et une position de complète ouverture, représentée en figures 5, 6 et 9.

[0082] Dans certaines mises en œuvre, l'articulation des deux demi-coques 31, 32 résulte d'une épaisseur de matière réduite dans la bande d'articulation 33.

[0083] En variante ou en combinaison, la bande d'articulation 33 comporte au moins une ligne ou bande de faiblesse, par exemple par rainage, rainurage ou perforation.

[0084] Avantageusement, la coque forme emballage de type blister.

[0085] Par blister, on désigne ici une coque ou un emballage-coque, par exemple en matériau polymère, carton ou un multicouche. Le matériau polymère est par exemple en polyéthylène téréphtalate (PET), ou bien en chlorure de polyvinyle (PVC), en polypropylène (PP), polystyrène (PS), polyacryl butadiène styrène (ABS), polyméthylméthacrylate (PMMA), polycarbonate (PC), polyéthylène, notamment polyéthylène haute densité (PE-HD), ou un complexe de polyester amorphe (APET)/polyéthylène (PE), un acide polylactique (PLA), un polyacétate de vinyle (PVAc), un alcool polyvinylique (PVOH).

[0086] La coque forme un emballage clos contenant l'applicateur 11.

[0087] Dans une mise en œuvre avantageuse, la coque est transparente, semi transparente ou translucide. Cette disposition permet de laisser apparente le produit cosmétique 16.

[0088] Pour faciliter l'ouverture, la première demi-coque 31 est pourvue d'une première saillie 40, et la deuxième demi-coque 32 est pourvue d'une deuxième saillie 41, les deux saillies 40, 41 étant radialement écartées l'une de l'autre, lorsque la coque est en position fermée. L'utilisateur peut alors saisir manuellement la première saillie 40 entre deux doigts d'une main, et la deuxième saillie 41 entre deux doigts de l'autre main, pour provoquer l'ouverture de la coque 30.

[0089] Lors de l'ouverture de la coque 30, la deuxième partie 13 de l'applicateur est mise à nu, et les moyens 20 de montage sur un tube de rouge à lèvres conven-

tionnel sont rendus accessibles.

[0090] L'utilisation de l'applicateur est naturelle et intuitive.

[0091] Le tube de rouge à lèvres conventionnel, dépourvu de raisin, est poussé contre les moyens 20 de montage, pour aboutir au montage représenté en figure 12.

[0092] Pour sortir l'applicateur de la coque 30, il suffit alors de manœuvrer le tube à rouge à lèvres, comme pour faire redescendre le raisin. L'on obtient alors le montage représenté en figure 13.

[0093] Ces dispositions permettent de faire sortir l'applicateur 11 de la coque 30, sans contact manuel avec le produit cosmétique 16 et sans contact manuel avec l'applicateur 11.

[0094] L'applicateur 11 peut être utilisé, sans modification des gestes et de l'expérience vécue.

[0095] A la fin du test, l'applicateur 11 peut être récupéré et remplacé dans la coque 30 refermable, si le consommateur souhaite emporter l'applicateur 11. Le consommateur peut s'il le souhaite effectuer une application du produit cosmétique, en serrant entre deux doigts les moyens 20 placés sur la partie inférieure 13. Les figures 14 à 16 illustrent une variante de réalisation de la première pièce 11a de l'applicateur 11, avec une extrémité amincie de la partie inférieure 13, facilitant la prise en main entre deux doigts.

[0096] L'invention présente de nombreux avantages.

[0097] Le produit cosmétique peut être testé par le consommateur dans d'excellentes conditions d'hygiène et de sécurité, avec la même expérience sensorielle qu'avec un produit de vente, notamment un rouge à lèvres.

[0098] Lorsque le matériau formant la coque et/ou le matériau de l'opercule est transparent, le consommateur peut voir le produit avant essai.

[0099] Le consommateur peut sentir le produit, avec une expérience émotionnelle forte.

[0100] Le conditionnement est compact, peu encombrant, permettant son rangement dans un tiroir ou une poche de vêtement.

[0101] L'invention permet une utilisation aussi bien à domicile, qu'en transport, ou sur un lieu de vente, avec une démonstratrice face à une cliente. L'ouverture de l'emballage et la prise en main de l'échantillon est intuitive et la même gestuelle peut être conservée lors du test : le contact de la formule sur la bouche et l'odeur qui l'accompagne sont préservés.

[0102] L'échantillon peut être proposé en blister unique ou en barrettes de blisters prédécoupés. L'échantillon peut ainsi être rangé dans des tiroirs, dans des présentoirs, ou les sachets de démonstratrices.

[0103] Lors de l'ouverture de la coque, les risques de contact des doigts de l'utilisateur avec le produit cosmétique sont évités.

[0104] L'invention trouve une application particulièrement avantageuse dans le domaine des rouges à lèvres, mais peut être mise en œuvre pour tout produit cosmé-

tique pouvant être coulé à chaud, comme les soins pour les sourcils, l'eyeliner, les baumes coulés.

[0105] Dans des mises en œuvre avantageuses, les matériaux utilisés sont choisis pour faciliter le recyclage.

Revendications

1. Applicateur (1, 11) jetable de produit cosmétique comprenant :

- une première pièce (1a, 11a) pourvue d'une première partie (2, 12) portant un produit cosmétique (6, 16) pouvant être coulé à chaud;
- une deuxième pièce (11b) formant un emballage clos, la première pièce (1a, 11a) étant disposée à l'intérieur de l'emballage clos, avant une première utilisation de l'applicateur, la première partie (2, 12) étant logée dans une cavité (34) de l'emballage;

l'applicateur (1, 11) étant **caractérisé en ce que** la première pièce (1a, 11a) est pourvue d'une deuxième partie (3, 13) portant une saillie de préhension manuelle ou d'assemblage.

2. Applicateur (1, 11) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la première partie (2, 12) et la deuxième partie (3, 13) sont séparées par une partie intermédiaire (4, 14) formant butée d'appui de la première pièce (1a, 11a) dans l'emballage.

3. Applicateur (1) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** la saillie de préhension manuelle est formée par une languette (8) articulée.

4. Applicateur (11) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** la saillie d'assemblage comprend au moins un téton apte à insertion dans un tube de rouge à lèvres, en lieu et place d'un raisin.

5. Applicateur (1, 11) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la deuxième pièce est en matériau thermoformé.

6. Applicateur (1, 11) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la deuxième pièce est réalisée en un matériau choisi dans la liste comprenant les matériaux cellulosiques, le polystyrène (PS), le polychlorure de vinyle (PVC), le polyacryl butadiène styrène (ABS), le polyméthylméthacrylate (PMMA), le polycarbonate (PC), le polypropylène (PP), le polyéthylène téréphtalate (PET), le polyéthylène, le polyéthylène haute densité (PE-HD), l'acide polylactique (PLA), le polyacétate de vinyle (PVAc), l'alcool polyvinylique (PVOH).

7. Applicateur (1) selon l'une quelconque des revendi-

cations 1 à 6, **caractérisé en ce que** la deuxième pièce comprend un opercule pelable, le détachement de l'opercule pelable ouvrant l'emballage clos, lors de la première utilisation de l'applicateur.

5

8. Applicateur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** la deuxième pièce comprend un opercule scellable, le perçage de l'opercule scellable ouvrant l'emballage clos, lors de la première utilisation de l'applicateur.

10

9. Applicateur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la première partie (2) comporte une cavité (5) contenant le produit cosmétique (6) pouvant être coulé à chaud.

15

10. Applicateur (11) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la première partie porte une masse de produit cosmétique (16) pouvant être coulée à chaud dans la cavité (34) de l'emballage.

20

11. Applicateur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** la première pièce est en papier, en carton, en bois, en matériau polymère, en matériau composite ou en alliage métallique.

25

30

35

40

45

50

55

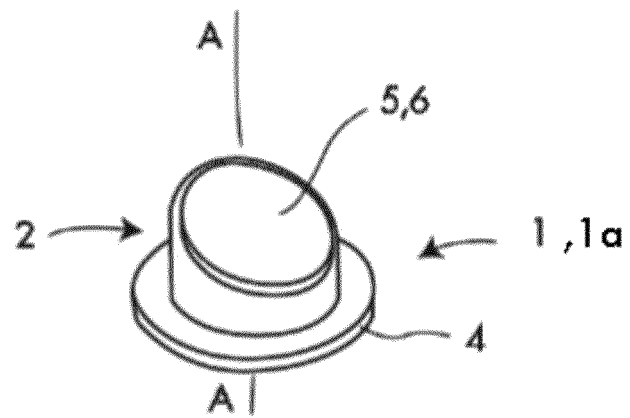


Fig. 1

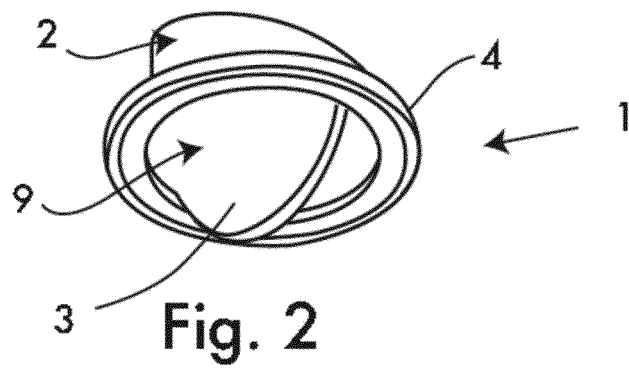


Fig. 2

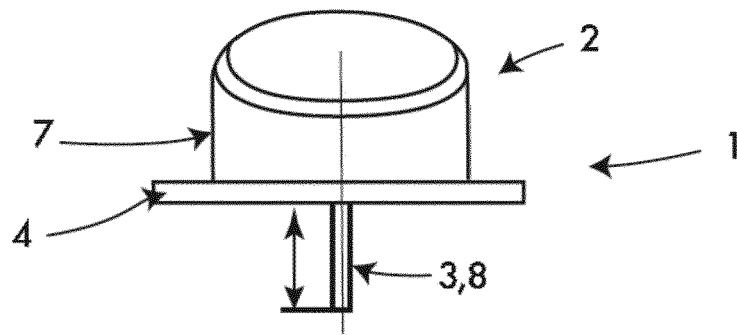


Fig. 3

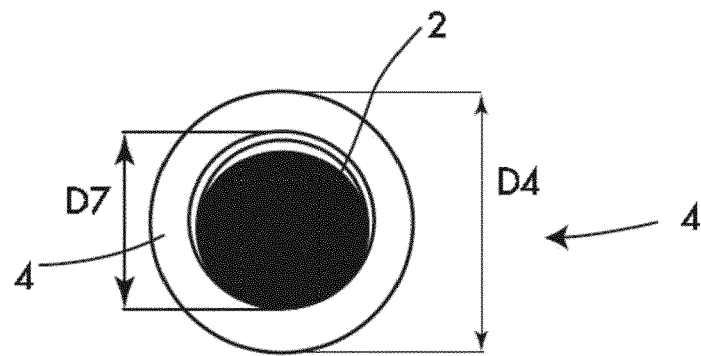


Fig. 4

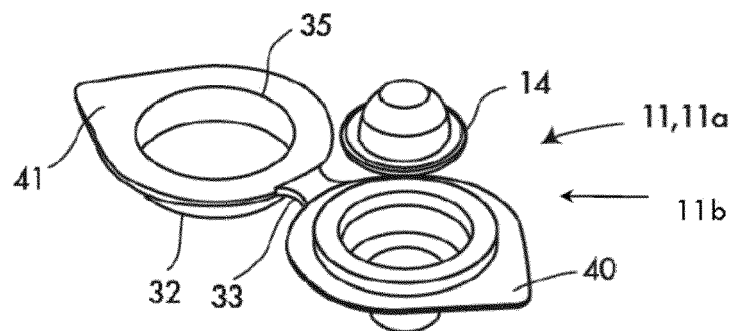
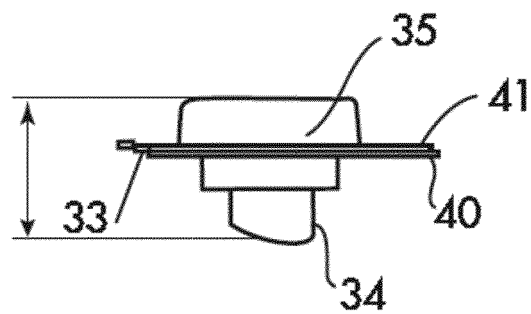
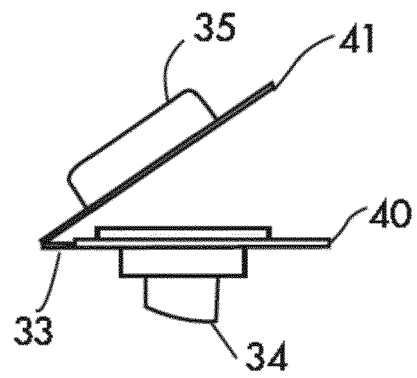
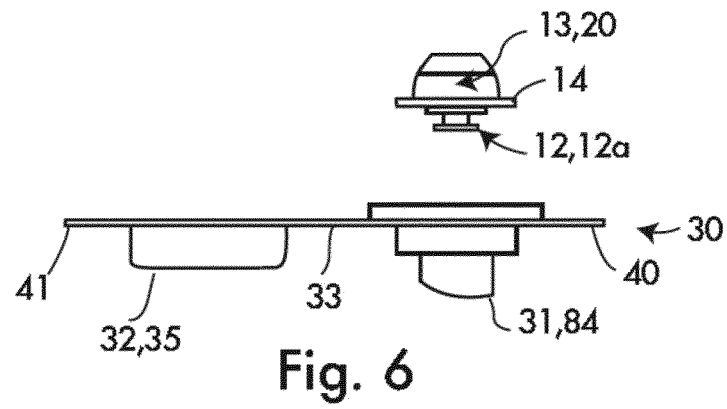


Fig. 5



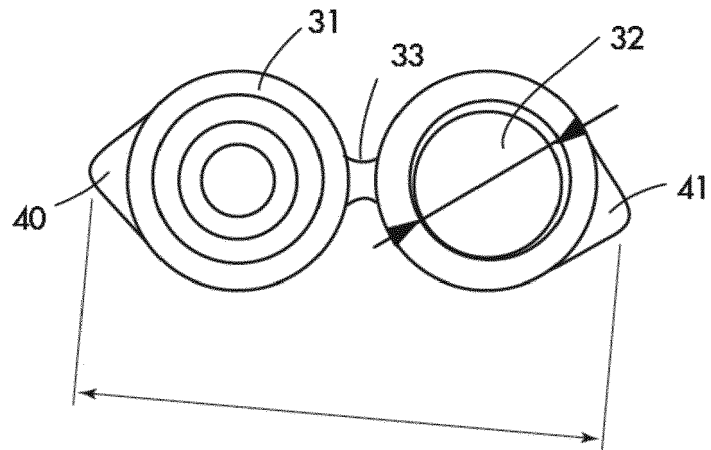


Fig. 9

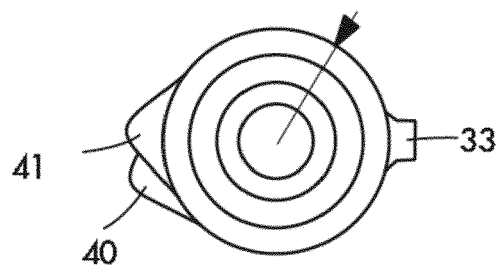


Fig. 10

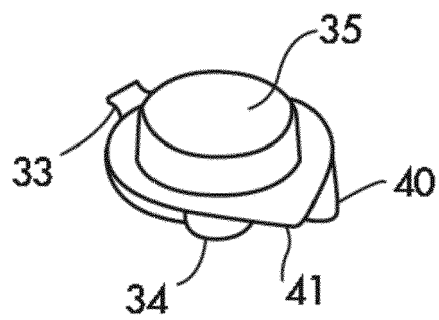


Fig. 11

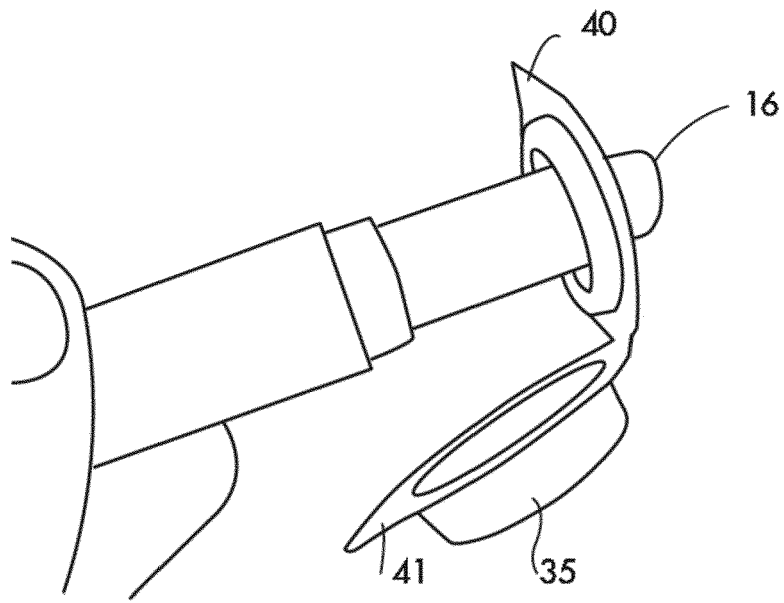


Fig. 12

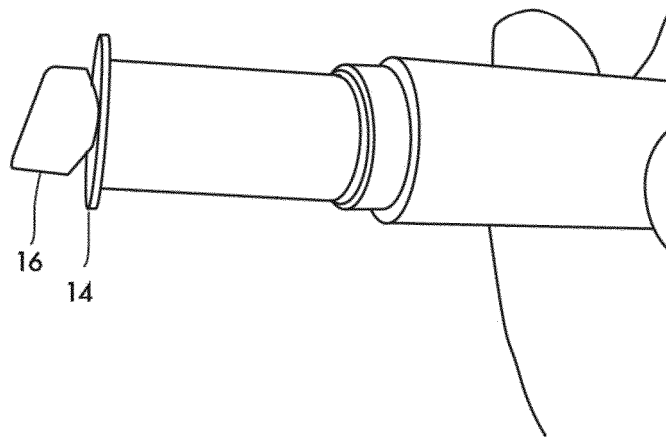


Fig. 13

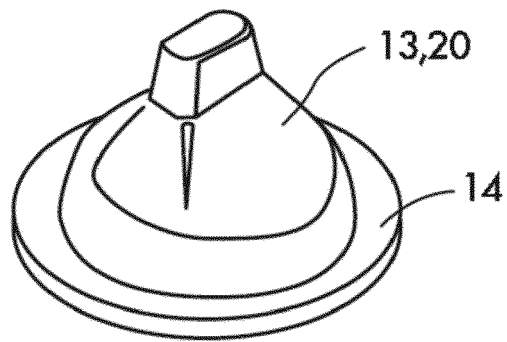


Fig. 14

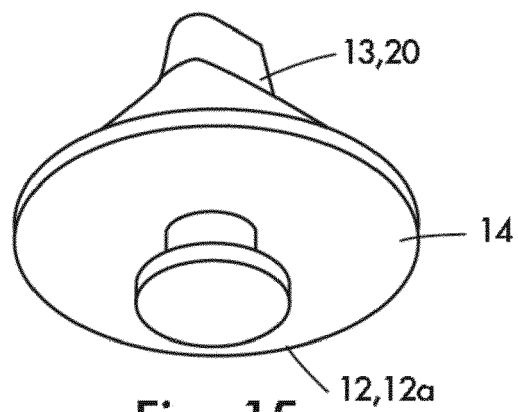


Fig. 15

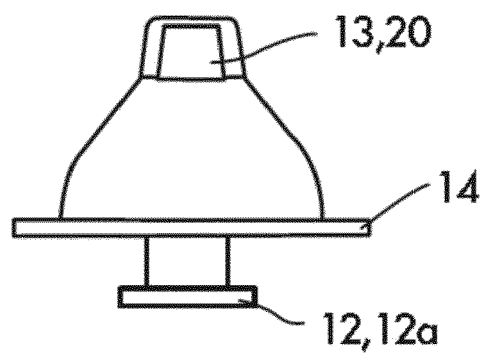


Fig. 16



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 21 21 3568

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 5 348 031 A (CLOUD LINDA D [US]) 20 septembre 1994 (1994-09-20) * le document en entier *	1, 3, 5, 6, 9-11	INV. A45D40/00
A	-----	2, 4, 7, 8	
X	FR 3 025 406 A1 (SOCOPLAN [FR]) 11 mars 2016 (2016-03-11) * le document en entier *	1, 5-11	
X	FR 3 067 230 A1 (LIVCER [FR]) 14 décembre 2018 (2018-12-14) * le document en entier *	1, 5-11	
A	WO 2019/113097 A2 (ELC MAN LLC [US]) 13 juin 2019 (2019-06-13) * le document en entier *	1	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 18 février 2022	Examineur Nicolás, Carlos
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 21 21 3568

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-02-2022

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5348031 A	20-09-1994	AUCUN	
FR 3025406 A1	11-03-2016	AUCUN	
FR 3067230 A1	14-12-2018	EP 3634174 A1	15-04-2020
		FR 3067230 A1	14-12-2018
		US 2021076800 A1	18-03-2021
		WO 2018224752 A1	13-12-2018
WO 2019113097 A2	13-06-2019	US 2019166978 A1	06-06-2019
		WO 2019113097 A2	13-06-2019

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2042584 A, Bustamante [0011]
- US 2547252 A [0011]
- US 2568853 A, Nash [0011]
- US 20120266910 A [0011]
- US 20090095316 A, Gensch [0011]
- FR 1012605, Politzer [0011]
- GB 710695 A [0011]
- FR 2535588 [0011]
- FR 2517529 [0011]
- CN 207084429U, Lin [0011]
- US 4714160 A, Rjs [0011]
- US 3591298 A [0020]
- WO 2013118969 A [0020]